

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 20 mars 2026

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le
23 MARS 2026

Date de la convocation
16/03/2026
Date d'affichage
16/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Réf : 2026 - 05

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à treize heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PEDARD, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Présents : MM. Edouard BERGERON, Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Jacky PEDARD, Thomas RONDIER, Alexandre VEDRINE
Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Mélanie LONG, Patricia PERROCHON, Evelyne SULMON, Véronique VEDRINE

Absents ayant donné procuration : Mmes Elise COMTE, Régine LEMOINE
M. Romaric BILOUS

Secrétaire de séance : Mme Mélanie LONG

2026 05 - Approbation du Procès-verbal du 11 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 11 mars 2026, a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le corriger.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 11 mars 2026.

Le Maire

Chantal LEPAIN



La secrétaire de séance

Mélanie LONG

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le 23 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.